

C'est bien au stade de la commune que l'éducation des enfants se met en place, à travers l'école mais également les activités périphériques que sont l'accueil du matin, les temps de repas, les études dirigées et l'accompagnement scolaire. Les animateurs, comme les aides-éducateurs, ont toute leur place à prendre en parfaite complémentarité éducative, et souvent à travers une compétence technique. Les nouvelles technologies sont au centre de ces temps d'accompagnement.



accompagnement scolaire : l'apport des nouvelles technologies

par Marie Perceler

DOSSIER

- P. 2 L'accompagnement scolaire est incontournable
- P. 4 L'ordinateur apporte des solutions nouvelles
- P. 5 Associer les familles

FICHES PRATIQUES

- P. 6 Le Contrat local d'Accompagnement scolaire



L'accompagnement scolaire est incontournable

Le développement des nouvelles technologies prend une place de plus en plus importante dans notre société.

Les nouveaux outils que sont les ordinateurs permettent une communication au niveau de la planète. Loin d'en faire la panacée pour une meilleure communication des hommes entre eux, les écrans et leurs claviers électroniques font partie de notre vie et de celles de nos enfants. Notre travail d'animateurs, comme celui des enseignants, est de bien préparer les générations futures à l'utilisation rationnelle de ces outils, qui n'en remplacent aucun autre, mais les enrichissent. Les temps d'accompagnement scolaire constituent une excellente occasion d'aborder le multimédia avec les enfants.

Institutionnalisation

Que ce soit au niveau de la commune, du département, des régions ou de l'État, et sous la pression des familles qui souhaitent donner le maximum d'atouts à leur progéniture, on assiste à une véritable institutionnalisation de l'accompagnement scolaire, comme un complément indispensable de ce qui se fait au sein de la classe. Particulièrement dans et autour des écoles implantées dans des zones en difficultés sociales.

On perçoit également de profondes modifications au sein du métier d'enseignant. L'instituteur (ou le professeur) n'est plus le maître absolu au sein de sa classe, il s'est ouvert (quelquefois un peu forcé !) à d'autres collaborations, que ce soit avec les familles, les bénévoles (particulièrement les retraités actifs), les animateurs ou les aides-éducateurs.

Les structures associatives sociales, éducatives, sportives et culturelles sont également en pleine évolution. Les postes des

« L'ordinateur apporte des solutions nouvelles pour constituer un lien éducatif, de médiation, entre l'enfant, l'école et sa famille. »

professionnels sont de plus en plus définis autour de missions limitées dans le temps, financées par une multitude de sources (le développement de différents comités de pilotage est en accélération constante. Voir fiche sur les CLAS). Les statuts des animateurs de Centres de Loisirs sont en plein cœur du débat, avec l'arrivée des Contrats de qualification et des Emplois-jeunes. Enfin, se dégage un partenariat avec le secteur privé dans le domaine des compétences techniques et technologiques. Notamment par la transformation de certaines associations en SARL, suite à la loi sur la fiscalisation.

Chacun à son poste reconnaît la légitimité d'une co-éducation, qui se traduit particulièrement par l'organisation du temps « après-école », en fin de journée, une partie des mercredis et des samedis et même des petites vacances.

Pour toutes ces raisons, l'accompagnement scolaire a acquis une légitimité, il est devenu incontournable.

Des dynamiques nouvelles

L'accompagnement scolaire propose un cadre qui n'est pas seulement à finalité scolaire ; il constitue aussi un cadre éducatif.



© Maison 2000

C'est peut-être le sens de ce terme « accompagnement scolaire et éducatif » : l'enfant est acteur, ses manières de faire et d'être ont droit de cité et on le confronte à des exigences de l'école, mais qui sont présentées par des acteurs débarrassés de la contrainte institutionnelle de l'école. L'accompagnement scolaire est riche, puisqu'il instaure un cadre qui a des propriétés spécifiques :

- L'absence de sanctions scolaires : on n'y parle pas de notes, de conseils de classe, de diplômes, ni de décisions d'orientation. L'accompagnement scolaire répond ici à un besoin de sécurité de l'enfant, qui a moins le sentiment d'être sans arrêt jugé ou évalué.
- La citoyenneté du lieu : le jeune a le droit dans cet espace de contester le cadre, de l'aménager, de le modifier, de se l'approprier. Il a droit à la parole et à l'écoute, de façon différente de ce qu'il rencontre dans une salle de classe.
- L'humanité : la diversité des caractères culturels est acceptée et valorisée. Il y a des adultes qui s'engagent en tant que personnes, dans leurs capacités à s'investir. Dans cet espace, les erreurs du jeune sont possibles, elles n'entraînent pas de jugement dévalorisant, de jugement global sur l'identité de l'enfant.
- La réciprocité : les relations animateurs/ enfants sont basées sur l'aide et la confiance. L'accompagnement scolaire doit fournir aux enfants des méthodes, des approches. Il autorise bien souvent des espaces et des temps pour restaurer et développer chez l'enfant l'envie, le plaisir d'apprendre, de communiquer...
- Ce n'est pas l'école après l'école : en cela, les ateliers informatiques et l'utilisation des nouvelles technologies sont un atout, une activité qui apparaît peu à peu dans le cadre de l'accompagnement scolaire. Effectivement, l'ordinateur apporte alors des solutions nouvelles pour constituer un lien éducatif, de médiation, entre l'enfant, l'école et sa famille.

L'ordinateur apporte des solutions nouvelles

Une machine sans émotion

L'intérêt majeur de l'ordinateur est que cette machine ne répond pas, ne s'énerve pas et donne un droit à l'erreur aux enfants.

Après une journée de classe, c'est non seulement reposant pour l'enfant, mais cela change aussi son statut : il devient acteur et de fait apprend l'autonomie. L'animateur, qui facilite la rencontre avec l'ordinateur dans le cadre de l'accompagnement scolaire, permet à l'enfant d'apprendre à apprendre autrement. L'ordinateur change le rapport à l'écrit, aux savoirs et à l'accès à l'information. A condition d'être en réelle situation d'apprentissage, de comprendre et d'apprendre ce qu'est une véritable recherche documentaire. Ce travail (parce que c'en est un), ne peut se passer de règles du jeu précises, pour ne pas s'enfermer dans une relation névrotique avec l'écran, en avalant les données de façon indigeste et superficielle. L'intervention et la qualité relationnelle de l'animateur prennent ici tout leur sens.

Écrire clairement et se relire

Le traitement de texte change le rapport des enfants à l'écrit.

Il leur permet des réécritures multiples beaucoup plus faciles. On peut changer les mots, les déplacer, enrichir le texte, le réduire... rien de plus simple !

D'autre part, le traitement de texte permet de donner à l'écrit la qualité d'un document imprimé. C'est valorisant pour un enfant qui a du mal à écrire. Et puis, dans la mesure où la diffusion de cet écrit devient possible, les efforts d'écriture prennent un sens. Lorsque l'enfant est placé en situation d'écrire pour être lu et pas seulement pour être corrigé, il trouve une nouvelle motivation. Des textes directement utilisables pour un journal ou un site internet, voilà ce que permet de produire le traitement de texte. De plus, le brouillon est très mal vécu par les enfants pour qui « toute rature est un ratage ». Il n'y a qu'à voir leur utilisation intempestive des correcteurs liquides et autres effaceurs.

Avec l'ordinateur, le texte est toujours propre, et apporter une correction, c'est l'enrichir, l'améliorer. Bien sûr, le traitement de texte n'empêche pas les erreurs de syntaxe ou d'orthographe, mais les dictionnaires et les corrections (quelquefois involontairement surréalistes) montrent que la machine reste un outil, et que le maître... c'est l'enfant !

Des pistes multiples

L'ordinateur permet aux enfants de travailler à leur rythme. Dans le cadre du soutien scolaire, ils peuvent s'entraîner sur des exercices d'application en français et en mathématiques.

« L'animateur, qui facilite la rencontre avec l'ordinateur dans le cadre de l'accompagnement scolaire, permet à l'enfant d'apprendre à apprendre autrement. »



© Comstock, Inc.

Le multimédia peut aider les enfants à :

- comprendre des lectures difficiles en travail individuel, quitte à être guidés par un animateur ou un logiciel ;
- entreprendre des recherches sur les leçons qu'ils ont aimées ou celles qu'ils n'ont pas comprises ;
- illustrer leurs cours d'histoire ou de géographie en y ajoutant des images, des schémas avec leurs légendes et leurs explications ;
- aborder plus facilement la science avec des expériences commentées puis réalisées. Pour l'animateur il est intéressant de posséder le compte-rendu (souvent fourni par les logiciels) de ce qui a été vu par les enfants. L'informatique offre aussi à l'enfant la possibilité d'imprimer des documents pour les montrer et en parler avec sa famille.

Ouverture sur le monde

« La correspondance électronique entre les enfants permet de développer la citoyenneté et la fraternité. »

L'utilisation d'Internet permet aux enfants de s'ouvrir sur le monde extérieur. Cela favorise l'échange de toute donnée entre les utilisateurs. Son domaine d'action est très vaste pour les enfants. L'usage peut être immédiat : pour accéder aux documents nécessaires à la compréhension d'un cours, à la réalisation d'un exposé... Sur Internet, on peut rechercher des sites éducatifs créés par des associations, des institutions ou des écoles. Grâce à Internet, on peut enrichir la logithèque et proposer de nouveaux exercices aux enfants.

Des ateliers par thème, sur l'histoire par exemple, deviennent interactifs, avec la recherche des lieux, des coutumes et des relevés géographiques.

Avec Internet, les enfants d'un atelier peuvent transmettre leurs travaux à un atelier situé dans une autre ville. La correspondance électronique entre les enfants permet de développer la citoyenneté et la fraternité.

Les enfants éprouvent la nécessité de s'exprimer correctement afin d'être compris par les autres.

L'envoi de courriers électroniques peut être bénéfique pour l'orthographe, le vocabulaire et la grammaire.

Associer les familles

Tout ce travail auprès des enfants à travers le soutien scolaire met en évidence, une fois de plus, la nécessité d'une collaboration étroite avec les familles. Si l'informatique de loisir se généralise, il ne faut pas en conclure que l'équipement informatique de la famille, lorsqu'il existe, est réellement intégré à la vie familiale. Il est encore rare que les parents en donnent l'exemple d'une « utilisation sérieuse » (gestion du budget familial, accès à des bases de données pour le travail ou à l'aide aux devoirs, traitement de texte pour le courrier, usage professionnel, télétravail). L'utilisation en est souvent beaucoup plus ludique qu'utilitaire ou même éducative.



© Maison X2000

Par ailleurs, il faut être conscient des inégalités qu'entraîne le fait que de nombreuses familles ne possèdent aucun équipement, par manque de ressources ou par choix. Les structures sociales, tout comme les écoles, permettent un rééquilibrage de l'appropriation de ces outils culturels et éducatifs. On pourrait dire en conclusion que l'accompagnement scolaire au travers des nouvelles technologies peut avoir aussi comme objectif une action péri-familiale, qui doit associer prioritairement les familles à la réussite de leurs enfants.

• Le Contrat local d'Accompagnement scolaire •

Nouveau dispositif

L'accompagnement scolaire défini par la charte nationale du 7 octobre 1992 propose, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources complémentaires pour les écoliers, les collégiens et les lycéens qui en sont démunis dans leur environnement familial et social. Ces actions sont centrées sur l'accompagnement au travail scolaire et les apports culturels nécessaires à la réussite en classe. Elles ne doivent pas se limiter à la seule aide aux devoirs mais sont conçues pour créer les conditions favorables au développement et à l'épanouissement de l'enfant, en permettant notamment aux parents de s'impliquer dans une démarche éducative et d'accompagnement de la scolarité de leurs enfants.

L'année scolaire 2000-2001 sera une année de réflexion et de réactualisation du dispositif actuel pourachever le travail de simplification et d'unification entrepris par les partenaires.

Il est mis en place un dispositif unique de l'accompagnement scolaire, pour assurer l'égalité des chances des élèves. Le Contrat local d'Accompagnement scolaire se substitue aux trois précédents dispositifs :

- les Animations éducatives Péri-scolaires (AEPS),
- les Réseaux Solidarité École (RSE),
- les Contrats locaux d'Accompagnement scolaire (CLAS) initiés en 1996.



© Maison X2000

Le CLAS s'adresse aux élèves de l'enseignement des premier et second degrés, sur l'ensemble du territoire national et en priorité dans les zones urbaines sensibles et les Réseaux d'Éducation prioritaires (les ZEP, les REP).

Ce dispositif s'intègre naturellement dans le Contrat de ville, s'il existe.

Objectifs des CLAS

- L'accompagnement scolaire ne se pose pas en alternative à l'école. Il constitue une dynamique d'accompagnement éducatif qui doit répondre aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes.
- Les CLAS doivent contribuer à la réussite scolaire et à l'insertion sociale de tous les jeunes, dans la perspective de l'égalité des chances pour tous.
- Les CLAS doivent permettre d'améliorer la qualité des actions d'accompagnement scolaire.
- Les CLAS doivent permettre de renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif.

Mise en œuvre des projets

Principes généraux

Ils peuvent prendre la forme de programmes d'action pluriannuels définis en fonction des objectifs cités. Ceux-ci devront faire explicitement mention :

- du caractère laïc des actions,
- de leur refus de tout prosélytisme,
- du caractère gratuit des prestations ou de la nature symbolique de la participation financière demandée aux familles,
- de l'ouverture des actions à tous sans distinction de nationalité, de religion ou de sexe.

Projets d'action

Afin de répondre au mieux aux besoins, tout projet doit avant son démarrage mettre en évidence les points suivants :



» Le Contrat local d'Accompagnement scolaire »

(suite)

- l'identification et la caractérisation des difficultés et des besoins des élèves, en étroite collaboration avec les enseignants, pour proposer un accompagnement personnalisé,
- la constitution de groupes de 15 participants maximum,
- la recherche de l'adhésion des élèves et de leurs familles pour favoriser leur participation tout au long de l'année.

Intervenants, encadrement

Une attention particulière doit être portée au recrutement et à l'encadrement des intervenants, au suivi et à l'évaluation de leurs interventions et à leur formation par des organismes compétents.

Il est souhaitable que la personne responsable de l'encadrement possède un niveau de formation équivalent à Bac + 2 et une expérience professionnelle d'animation ou d'éducation.

La participation d'étudiants ayant accompli avec succès un premier cycle universitaire sera encouragée.

Le comité national de pilotage

Il définit les orientations et les modalités du dispositif, est chargé de son suivi et de son évaluation. Il comprend ses initiateurs :

- le ministère de l'Éducation nationale (Direction de l'enseignement scolaire),
- le ministère de l'Emploi et de la Solidarité (Délégation interministérielle à la famille, Direction de l'action sociale, Direction de la population et des migrations),
- le ministère de la Jeunesse et des Sports (Direction de la jeunesse et de l'éducation populaire),
- le Fonds d'Action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles,
- la Caisse nationale des Allocations familiales.



© Corstock, Inc.

Les comités départementaux

C'est le préfet qui définit les modalités d'articulation entre les instances de pilotage départementales.

Elles comprennent obligatoirement les services représentant les initiateurs cités au niveau national.

Le secrétariat est désigné par le préfet, et de préférence, assuré par une CAF, une Délégation régionale du Fonds d'Action sociale, ou une DDASS.

Cette fiche reprend les principaux éléments de la note d'information présentant la circulaire interministérielle n° 2000.341 du 22 juin 2000 (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité).